

PROJET DE LOI

rejeté

le 9 décembre 1991

N° 43

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT
EN DEUXIÈME LECTURE

modifiant le tableau n° 7 annexé au code électoral relatif à l'effectif des conseils régionaux et à la répartition des sièges entre les départements.

Le Sénat a rejeté, en deuxième lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 9 décembre 1991.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9^e législ.) : 1^{re} lecture : 2200, 2247 et T.A 528.
2^e lecture : 2298, 2376 et T.A 539.

Sénat : 1^{re} lecture : 7, 55 et T.A. 20 (1991-1992).
2^e lecture : 108 et 133 (1991-1992).